



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2016**

Seloncourt, le 27 septembre 2016

**Membres de la Commission**

M. BUCHWALDER/exc  
M. ROBERT/P  
Mme MAUFFREY/P  
Mme ALZINGRE/P  
M. LANUSSE-CAZALE/exc  
M. FORESTI/P  
M. TISSERAND/P  
M. TREMBLIN/P  
M. GIGON/P  
M. HUMBERT/P  
M. BERTOSSI/P  
M. COUTHERUT/P

**Membres extérieurs**

M. BÜHLER/exc  
M. PHEULPIN/P  
M. MULLER/P  
M. LENOIR/P

**1/ Présentation projet aménagement du Cœur de Ville**

Présentation des différents secteurs concernés par le projet

Bordure haute en béton granité, pose d'un rang de pavés sur le bord inférieur sur la chaussée afin d'avoir visuellement une largeur réduite de chaussée et ainsi de limiter la vitesse. Effort sur la partie végétale, quelques arbres sans couronne métallique au pied mais avec des végétaux persistants. On garde l'arbre "bleu" placé à l'entrée de la rue du Centre ainsi que les deux fontaines. Un effort particulier a été fait au niveau du stationnement.

Un enregistrement des déplacements urbains a été réalisé entre le 28 avril et le 29 mai 2016 (cf. synthèse en annexe)

Secteur pont sur le Gland carrefour avec rue de la Pâle

Réalignment de la chaussée avec l'entrée sur le rond-point de la fontaine afin d'éviter aux poids lourds de dégrader les potelets. Mise en conformité des trottoirs pour accès aux personnes à mobilité réduite. Suite à ces modifications, il n'y a plus de places de stationnement par manque d'espace.

Carrefour rue de la Pâle

Modification du rayon d'entrée dans la rue de la Pâle afin de limiter la vitesse des usagers venant du rond-point de la fontaine.

Secteur carrefour rue de la Pâle entrée rue du Centre

Conservation des places de stationnement, les places devant l'actuel bureau de tabac seront parallèles à la chaussée et non plus en épis. Aménagement des deux commerces pour accès des personnes à mobilité réduite. L'espace gagné à cet endroit permet une circulation des piétons en toute sécurité.

Secteur entrée rue du Centre rue Viette prolongée

Suppression des places de stationnement devant un immeuble par manque d'espace suite à installation arrêt de bus de la CTPM (ce point reste encore à valider, il est possible que la CTPM ne souhaite pas d'arrêt à cet endroit ; si c'est le cas, on regardera pour remettre du stationnement mais parallèle à la chaussée). Dans la rue des petits collectifs, réorganisation du stationnement avec création de 8 à 10 places.

Secteur rue Viette prolongée carrefour rue du Presbytère

Suppression des places de stationnement en épis et création de places parallèles à la chaussée.

Secteur carrefour rue du Presbytère

Création d'un rond-point avec plateau afin de limiter la vitesse d'entrée dans la zone 30 ainsi que la sortie vers la rue du Bannot. Déplacement de la fontaine contre le mur de soutènement.

Secteur rue du Centre.

Recalibrage de la rue avec la création de trottoirs de part et d'autre de la chaussée ; ceux-ci seront réalisés avec des bordures basses. Création de nouvelles places de stationnement.

Suppression de l'espace floral, réorganisation du sens de stationnement des véhicules, sécurisation de la sortie des personnes du 10 rue du Centre (habitations et commerces) par la création d'une liaison douce permettant se rendre jusqu'au parvis de la mairie.

#### Place Fischer

Suppression des garages, réalisation de places de stationnement de part et d'autre d'une allée centrale. Reprise de l'espace permettant l'accès à la mairie.

⇒ La commission a émis un avis favorable sur l'ensemble de ce projet.

### **2/ Demande de subventions au Département pour le projet aménagement Cœur de Ville**

Attente du chiffrage détaillé du projet afin de déterminer le niveau possible.

Cela concerne :

- la construction de trottoirs : 28% du montant subventionnable HT
- l'aménagement de sécurité : 30% du montant subventionnable HT
- opérations partenariales de sécurité en agglomération avec la prise en charge de la couche de roulement de la voie départementale.

### **3/ Schéma national d'électro-mobilité**

En France, on attend de 20 à 30 000 véhicules électriques pour 2016. D'après Grenelle 2, en cas de carence de l'initiative privée en matière de déploiement de bornes, les collectivités territoriales peuvent organiser ce service sur leur territoire selon les modalités de leur choix. En juin 2016, il n'y avait que trois postes de chargement dans le pays de Montbéliard ; les principaux constructeurs européens ont dans leur gamme un ou plusieurs modèles électriques. Dans le Doubs, le SYDED a un programme d'installation de 45 bornes. Le principe retenu pour la commune de Seloncourt est d'installer un poste de charge accélérée qui permettra d'avoir 10 kms d'autonomie pour 5 minutes de charge ou une recharge complète en 1 heure. La puissance installée sera de 22 KW / 32 A triphasé.

Le coût total est de 10 000€ (toutes dépenses confondues), le subventionnement possible serait de :

ADEME 4 000€ (50% du montant HT, plafonné)

Région 1 000€ du montant HT

SYDED 2 500€ du montant HT

A charge de la commune 2 500€ du montant HT (maintenance comprise pour les 3 premières années).

Le produit de l'électricité vendue sera reversé à la commune.

Une borne peut charger deux véhicules simultanément ; on privilégiera deux places contiguës à proximité du bâtiment de la Fonderie.

**Jean-Marc ROBERT**  
**Vice-Président**

